

Approbation du dossier de demande d'expertise de l'extension de la salle de spectacle du CAP.

## Conseil d'administration du 3 avril 2017

### Délibération 2017/04/CA-040

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le dossier de demande d'expertise de l'extension de la salle de spectacle du CAP – Opération Toulouse Campus (document joint).**

Toulouse, le 3 avril 2017  
Le Président,



  
Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 35

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de voix favorables : 24

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Université Fédérale



Toulouse Midi-Pyrénées

**Toulouse**  
**campus**

## Projet Toulouse Campus

### Université Fédérale Toulouse Midi Pyrénées

#### **Opération CAP : Extension du Centre d'Activités Polyculturelles**

#### **DOSSIER DE DEMANDE D'EXPERTISE**

**Porteur du dossier :**

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

**Etablissement utilisateur et Maître d'ouvrage :**

Université de Toulouse III - Paul Sabatier (UPS)

**Conducteur d'opération :**

Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

**mars 2017 – Version 1.02**

**Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**

41 Allées Jules Guesde - CS 61321

F - 31013 Toulouse Cedex 6

[www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)

# DOSSIER DE DEMANDE D'EXPERTISE

## SOMMAIRE

<b>1-</b>	<b>CONTEXTE, OBJECTIFS ET PROJET RETENU .....</b>	<b>3</b>
1.1	LES FAITS GENERATEURS DE L'OPERATION .....	3
1.2	LA SITUATION ACTUELLE ET FUTURE DU SITE SANS PROJET .....	3
1.2.1	<i>Panorama de l'existant</i> .....	3
1.2.2	<i>Difficultés et inadaptations des locaux actuels</i> .....	5
1.2.3	<i>Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique,</i> .....	5
1.2.4	<i>La situation future du site sans le projet</i> .....	6
1.2.5	<i>Tableau de synthèse</i> .....	6
1.3	LE CHOIX DU PROJET.....	7
1.3.1	<i>Les objectifs de l'opération</i> .....	7
1.3.2	<i>Le contexte foncier</i> .....	8
1.3.3	<i>Les scénarios de réalisation possibles</i> .....	9
1.3.4	<i>Le projet retenu parmi les scénarios possibles :</i> .....	10
1.3.5	<i>Présentation de l'unité « extension du CAP » :</i> .....	11
<b>2-</b>	<b>EVALUATION APPROFONDIE DU PROJET RETENU .....</b>	<b>11</b>
2.1	OBJECTIFS DU PROJET .....	11
2.1.1	<i>Objectifs fonctionnels</i> .....	11
2.1.2	<i>Objectifs architecturaux</i> .....	12
2.1.3	<i>Objectifs énergétiques et environnementaux</i> .....	12
2.1.4	<i>Objectifs exploitation maintenance</i> .....	13
2.2	ADEQUATION DU PROJET AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	14
2.2.1	<i>Cohérence avec les stratégies d'Etat</i> .....	14
2.2.2	<i>Cohérence avec la politique de site</i> .....	14
2.3	DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET .....	15
2.3.1	<i>Dimensionnement du projet</i> .....	15
2.3.2	<i>Performances techniques spécifiques</i> .....	15
2.3.3	<i>Traitement des réseaux et branchements</i> .....	16
2.4	CHOIX DE LA PROCEDURE DE COMMANDE PUBLIQUE.....	16
2.5	ANALYSE DES RISQUES .....	16
2.6	COÛTS ET SOUTENABILITE DU PROJET.....	17
2.6.1	<i>Coûts du projet</i> .....	17
2.6.2	<i>Financement du projet</i> .....	18
2.6.3	<i>Éléments de soutenabilité</i> .....	19
2.7	ORGANISATION DE LA CONDUITE DU PROJET.....	20
2.7.1	<i>Modalités de la conduite de projet</i> .....	20
2.7.2	<i>Organisation de la maîtrise d'ouvrage</i> .....	21
2.7.3	<i>Principes d'organisation</i> .....	21
2.7.4	<i>Prestations en régie</i> .....	21
2.7.5	<i>Prestations externalisées</i> .....	21
2.8	PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION.....	22
<b>3-</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>22</b>
3.1	ANNEXE 1 : DECISION DU CA DE L'UPS .....	23
3.2	ANNEXE 2 : DECISION DU CA DE L'UFTMIP.....	24
3.3	ANNEXE 3 : BILAN DES SURFACES ET DEPENSES SUPPLEMENTAIRES PAR RAPPORT A LA SITUATION ACTUELLE .....	25
3.1	ANNEXE 3 : LISTE DES ABBREVIATIONS.....	26

## **1- Contexte, objectifs et projet retenu**

### **1.1 Les faits générateurs de l'opération**

Ce projet s'inscrit dans la politique volontariste de l'Université Paul Sabatier (UPS) en matière de culture, afin de soutenir les initiatives culturelles des étudiants et personnels.

L'opération d'extension du Centre d'Activités Polyculturelles de l'Université Paul Sabatier (abrégé dans la suite du document par l'acronyme « CAP ») est la suite logique de la création de la Maison des Etudiants et des Personnels (MEP) actuellement en cours également dans le cadre du Projet Toulouse campus.. L'extension du CAP est rendu nécessaire suite à la suppression programmée des bâtiments qui accueillent actuellement les locaux de répétition de musique ainsi que les locaux de stockage d'équipements pour les spectacles (décors,...).

En effet dans le cadre de l'opération MRL (Maison de Réussite en Licence), les salles S seront démolies. Les répétitions sont actuellement situées dans ces salles S. Dans le cadre de l'opération MEP (Maison des Etudiants et du Personnel), les bâtiments préfabriqués situés contre la Maison de la Recherche et de la Valorisation (MRV) seront également démolis. Les locaux de stockage et le local piano sont également situés dans ces bâtiments préfabriqués qui seront démolis.

Tous les locaux prévus dans ce projet d'extension du CAP devaient à l'origine être intégrés dans le bâtiment de l'Opération MEP. Afin de regrouper les activités musicales bruyantes sur un même lieu, le projet MEP a été scindé en deux opérations immobilières :

- La première concerne la construction du nouveau bâtiment MEP (Maison des Etudiants et du Personnel), dans le prolongement du bâtiment U4, qui accueillera la majorité des associations et syndicats des étudiants (hors associations de musique) et des personnels de l'Université Paul Sabatier ainsi que la DVE.
- La deuxième consiste en la construction d'une annexe de l'actuel CAP qui accueillera les espaces de répétition et de stockage des associations étudiantes de musique et de théâtre, permettant ainsi un fonctionnement performant de la salle du CAP.

Par la suite, lors de la définition du phasage des opérations du Projet Toulouse campus, à la demande du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, il a été décidé de séparer les modes de financement de ces deux opérations immobilières.

Le présent dossier de demande d'expertise concerne le bâtiment d'extension du CAP, qui bénéficie d'un financement par intérêts intermédiaires ANR et qui sera réalisée en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) sous la maîtrise d'ouvrage de l'UPS.

### **1.2 La situation actuelle et future du site sans projet**

#### **1.2.1 Panorama de l'existant**

Les activités associatives et syndicales qui seront hébergées dans les nouveaux bâtiments Extension du CAP et Maison des Etudiants et des Personnels sont actuellement implantées dans 11 bâtiments.

Sept d'entre eux ont été construits dans les années 60-70.

Deux d'entre eux ne sont pas des bâtiments classés ERP, donc théoriquement non conformes pour accueillir du public.



Dans le tableau suivant est indiqué l'ensemble des bâtiments dans lesquels une activité syndicale ou associative se déroule. Sur fond gris sont indiqués les bâtiments dans lesquels sont aujourd'hui implantées les activités qu'il est prévu de déplacer dans le projet d'extension du CAP.

Bilan des locaux utilisés par la DVE, les syndicats ou les associations				
Bâtiments	Nature	Locaux	Défauts	Commentaires
Salles S (1 bâtiment)	Préfabriqués	1 salle d'enseignement (surface d'occupation = 54 m <sup>2</sup> )	Salles mal isolées donc difficiles à chauffer, non sécurisées donc vandalisées, manque de mobilier, aucune isolation acoustique	La suppression de ces salles est une priorité pour la FSI. Démolition prévue.
3A		1 salles de cours + 1 annexe (surface d'occupation = 50 m <sup>2</sup> )	Salles isolées des autres locaux d'enseignement	Ces locaux libérés seront réaffectés à leur destination initiale
2A		3 bureaux (surface d'occupation = 82,5 m <sup>2</sup> )	Salles isolées des autres locaux d'enseignement	Ces locaux libérés seront réaffectés à leur destination initiale
1A		3 bureaux (surface d'occupation = 50 m <sup>2</sup> )	Salles isolées des autres locaux d'enseignement	Ces locaux libérés seront réaffectés à leur destination initiale
1TP1		3 salles (surface d'occupation = 122 m <sup>2</sup> )	Isolement par rapport aux autres locaux d'enseignement, Mal isolées donc difficiles à chauffer, non sécurisées donc vandalisées	Libération du bâtiment 1TP1 pour permettre sa restructuration (MIBS),
Préfa 1 dit "Chez Paul"	Préfabriqués	Bâtiment préfabriqué (surface d'occupation = 326 m <sup>2</sup> )	Salles non adaptées, locaux non ERP	Libération du bâtiment en vue de sa destruction
Préfa 2 dit "Chez Paul"	Préfabriqués	Bâtiment préfabriqué (surface d'occupation = 205 m <sup>2</sup> )	Salles non adaptées, locaux non ERP	Libération du bâtiment en vue de sa destruction
Villa SCAS		1 bâtiment (surface d'occupation = 174 m <sup>2</sup> )	Mal isolées donc difficiles à chauffer, vétuste	Libération du bâtiment en vue de sa destruction
ADM (Administration)		4 bureaux (surface d'occupation = 62 m <sup>2</sup> )	Locaux non adaptés au fonctionnement du service DVE	Ces locaux libérés (cloisons provisoires créées dans hall) seront supprimés lors de la restructuration du bâtiment ADM (opération CPER en phase APD)
Préfa STAPS	Préfabriqués	1 salle d'enseignement (surface d'occupation = 250 m <sup>2</sup> )	Isolement par rapport aux autres locaux d'enseignement	Ces locaux libérés seront réaffectés à F2SMH
UPSIDUM		1 local de stockage (6 m <sup>2</sup> ) + 1 salle de réunion (50m <sup>2</sup> )	Stockage et salle de réunion œnologie provisoire	Ces locaux libérés seront réaffectés au fonctionnement du SCAS (salle de réunion)

### 1.2.2 Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Les problèmes suivants sont recensés :

- Problème de sécurité des bâtiments
- Problèmes de sécurisation des locaux
- Problèmes de confort thermique, de ventilation, d'alimentation stable d'électricité et d'acoustique
- Problème d'accessibilité général dans les bâtiments
- Problèmes de configuration des bâtiments
- Problème de lisibilité pour les étudiants de premier cycle

### 1.2.3 Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique,....

- Problème de sécurité des bâtiments :

Le bâtiment « Paul associatif » classé ERT, dans lesquels se trouvent les salles de stockage et de répétition, ne peuvent accueillir des étudiants. Ils ne respectent pas les prescriptions réglementaires au point de vue sécurité incendie comme un ERP.

Les degrés coupe-feu des murs sont insuffisants pour ce type de bâtiment. Pas de locaux traités pour les risques réels

Aucun recoupement ni désenfumage des circulations

Alarme incendie plus conforme, éclairage de sécurité inexistant, coupures d'urgences non conformes.

- Problèmes de sécurisation des locaux :

Salles S et bâtiments préfabriqués 3A (34 salles) sont des locaux d'enseignement aujourd'hui utilisés pour les répétitions musicales. Ces locaux sont impossibles à sécuriser. Il en résulte de fréquents vandalismes qui rendent les conditions de travail très pénibles autant pour les enseignants que pour les étudiants.

Aucun matériel de musique ne peut ainsi y être entreposé, car les salles de cours doivent être libérées pour le lendemain, et ces locaux sont régulièrement vandalisés.

- Problèmes de confort thermique, de ventilation/climatisation, d'alimentation stable d'électricité et d'acoustique pour les espaces d'enseignement et de bureaux :

Locaux vétustes, peu ou pas isolés rendant les activités difficiles en hiver (parois façades peu isolées, menuiseries simple vitrage, non étanches à l'air) comme en été (surchauffe par manque d'inertie du bâti)

La ventilation pour un renouvellement d'air hygiénique est inexistante. Elle se fait par ouverture des fenêtres ce qui ne permet pas de respecter la RT 2012.

Les installations électriques des bâtiments préfabriqués (Salles S) sont obsolètes, aucun réseau informatique ou Wifi n'existe.

Dans les bâtiments préfabriqués (salles S) l'acoustique de chaque salle et entre salles est très mauvaise. Ce qui est nuisible pour les activités de répétitions de musicales.

- Problème d'accessibilité général dans le bâtiment :

Pour l'accès des personnes à mobilité réduite : les installations (sanitaires notamment) sont peu adaptées et de nombreuses zones des bâtiments préfabriqués (Salles S) sont difficilement accessibles.

#### **1.2.4 La situation future du site sans le projet**

Si les activités liées à la musique (répétitions et stockages matériel musique et théâtre) ne pouvaient pas délocalisées dans un autre bâtiment, il n'y aurait alors plus de cohérence avec le SPSI de l'établissement. Une partie des bâtiments qui devraient être démolis suite à la construction du bâtiment MEP, ne pourrait pas l'être (Salles S, Préfabriqués 1 et 2 dits « Chez Paul »). La planification d'amélioration des conditions d'accueil des activités culturelles prévue dans notre SPSI, (voir étape 4 ci-dessous) ne pourrait arriver à son terme.

On garderait des bâtiments qui ne respectent aucune réglementation (sécurité incendie, thermique, accessibilité...).

Rappel des différentes étapes inscrites dans le SPSI de l'établissement en ce qui concerne les activités culturelles sur le Campus de Rangueil :

- Etape 1 : Construction du bâtiment de la MEP pour le regroupement des associations et des syndicats étudiants et personnels. Cette opération devrait être réceptionnée en septembre 2019.
- **Etape 2 (Objet du présent Dossier de demande d'expertise) : Construction d'une extension au bâtiment CAP pour le regroupement des activités musicales. Cette opération devrait être réceptionnée en mars 2020**
- Etape 3 : Libération du bâtiment 1TP1 pour permettre sa restructuration (future opération MIBS).
- Etape 4: Libération des bâtiments Préfa 1 et 2 « Chez Paul », villa SCAS, salles S en vue de leurs démolitions.
- Etape 5: Libération de différents locaux dans les bâtiments 1A, 2A, 3A, ADM, UPSIDUM, Préfa STAPS; ces locaux libérés seront réaffectés à leur destination initiale (administration, enseignement).

#### **1.2.5 Tableau de synthèse**

Le projet n'aura aucune influence sur les effectifs du l'UPS, tant en terme d'étudiants que de personnel. Le besoin auquel répond le projet n'est pas un manque de surface mais une absence de fonctionnalité nécessaire au développement d'une activité culturelle digne de l'ambition de l'Université en la matière.

L'ensemble des surfaces créées hormis l'extension de la loge actuelle du CAP, sont existantes sur le site, mais situées dans des bâtiments qui seront démolis dans le cadre des opérations de Toulouse Campus MRL et MEP.

### 1.3 Le choix du projet

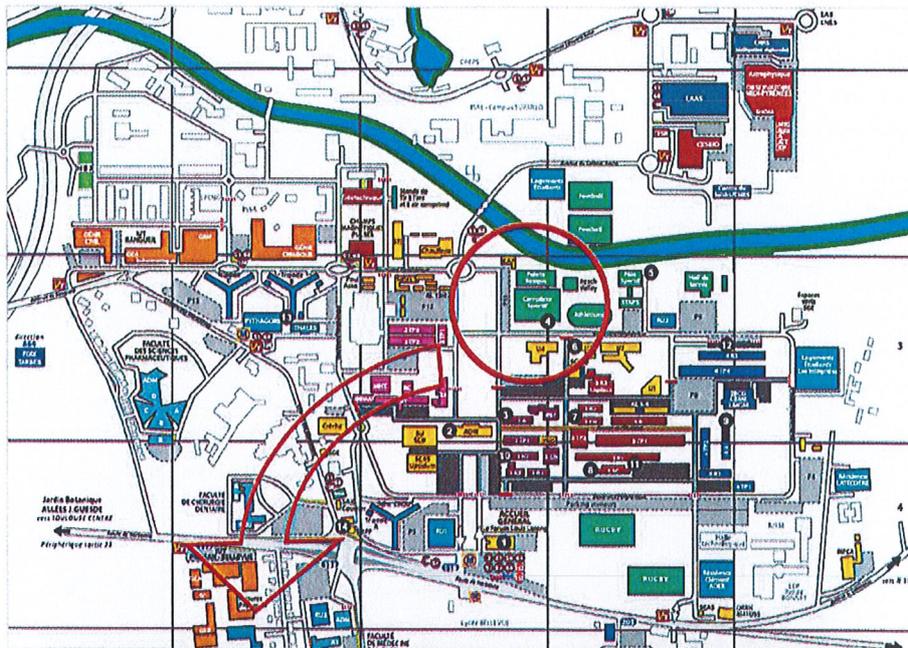
#### 1.3.1 *Les objectifs de l'opération*

Objectifs de l'opération extension du CAP :

- renforcer sa fonctionnalité et l'étendue de ses services. Il est notamment prévu de réaliser :
  - le réaménagement et l'extension de la loge actuelle du CAP pas du tout fonctionnelle.
  - le rapprochement des locaux de stockage de l'activité théâtre (décors) aujourd'hui loin du CAP où ils sont mis en œuvre.
- mettre sur un même lieu toutes les activités liées à la musique. Les salles de répétition des clubs de musiques étaient prévues dans l'opération MEP. Pour des raisons de difficulté à faire cohabiter ces activités musicales bruyantes avec le reste des activités culturelles et syndicales de la MEP, ces surfaces ont été enlevées de la MEP pour les accoler au CAP.

### 1.3.2 Le contexte foncier

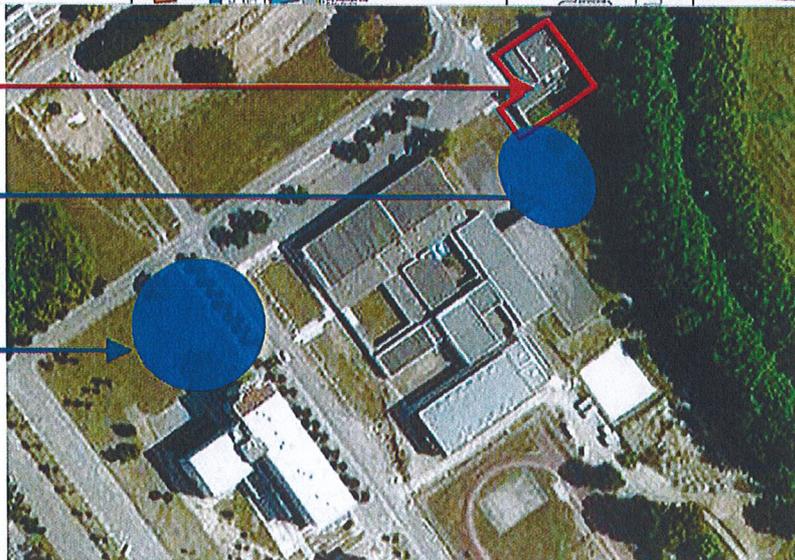
La faible surface du projet facilite son implantation sur le campus de Rangueil. Les locaux devront être en lien direct avec la salle du CAP actuelle pour respecter des liens fonctionnels forts, en particulier la loge avec la salle de spectacle.



CAP

Extension du CAP

MEP



Le bâtiment actuel est situé en bordure du Canal du Midi, proche d'un parking. La zone dispose d'une surface libre suffisante pour accueillir le projet. La parcelle ne présente pas de servitude et n'est pas comprise dans un périmètre de protection de monument historique.



Façade Sud/Ouest CAP

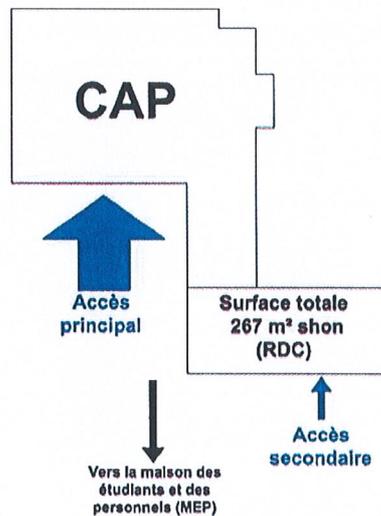
Façade Sud/Est

L'ensemble des surfaces décrites fait partie du campus de Rangueil, propriété de l'Etat, et affecté à l'UPS.

### 1.3.3 Les scénarios de réalisation possibles

La réalisation d'une extension du CAP pourrait se faire selon au moins trois scénarios différents.

- le **scénario 1** présente une annexe du CAP physiquement liée au bâtiment existant. Cette liaison directe entre l'annexe du CAP à la salle de spectacles existante permettra de faciliter l'organisation d'événements et de répétitions des associations de musique et de théâtre.



Cette liaison directe, permettra de mutualiser les sanitaires existant dans le CAP. Il sera également possible de faire une extension de l'alarme incendie actuelle du CAP pour englober l'extension projetée. Même remarque pour le raccordement aux installations de chauffage et d'électricité du CAP.

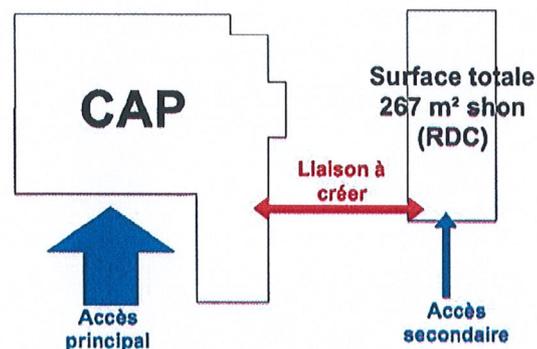
Par contre, cette implantation génère des contraintes de dévoiements de nombreux réseaux, notamment celui de la boucle électrique 20 000 kVA du campus.

- **le scénario 2** présente une autre possibilité d'annexe du CAP physiquement liée au bâtiment existant. Un positionnement contre le pignon nord/ouest de la salle de spectacle permettrait de faire une liaison directe avec la loge existante à restructurer. Il permettrait également de limiter les contraintes liées aux dévoiements des réseaux. L'amenée des fluides (chauffage, électricité, alarme...) peut se faire en faux plafond de la salle du CAP.

Ce scénario permet de construire en un seul bloc, gage d'économie. Les trois autres scénarii nécessitent la construction de deux ailes séparées. Une aile pour l'extension de la loge actuelle sur le pignon nord/ouest et le reste du projet à bâtir comme indiqué sur les schémas scénarii 1 et 3.

Le transport des instruments, décors et matériels divers, pourra se faire, depuis l'annexe du CAP vers la salle de spectacles, par le biais d'un cheminement extérieur direct.

- **le scénario 3** présente une annexe du CAP située à proximité immédiate du bâtiment existant mais sans liaison directe. Le transport des instruments, décors, etc. depuis l'annexe du CAP vers la salle de spectacles pourra se faire par le biais d'un cheminement extérieur couvert.



↓  
Vers la maison des  
étudiants et des  
personnels (MEP)

Les deux bâtiments étant indépendants, il faudrait prévoir la mise en place d'une alarme incendie nouvelle, d'une AGBT et d'une sous station de chauffage. Ce qui engendrerait un coût d'investissement supplémentaire ainsi qu'une augmentation du contrat de maintenance SSI, des vérifications techniques réglementaires (VTR).

#### 1.3.4 Le projet retenu parmi les scénarios possibles :

Le choix se porte sur le scénario 2 qui présente le moins de contraintes (réseaux) et permet de réduire la surface du chantier. La construction se fera en effet en site occupé.

### 1.3.5 Présentation de l'unité « extension du CAP » :

Cette unité regroupe les locaux complémentaires de la salle du CAP :

- Extension et restructuration de la loge actuelle du CAP
- Stockages pour activités musiques et théâtre
- Salles d'activités : Répétitions musiques / piano, atelier mix
- Sanitaires usagers.

La **loge** est composée d'une zone (restructuration) vestiaires/maquillage et d'une zone (extension) sanitaires/douches et conçue pour répondre aux besoins de la salle de spectacle du CAP.

Les **locaux stockages** sont des locaux aveugles permettant un grand linéaire de rangements. Ils sont accessibles chacun directement depuis la circulation. Ils sont regroupés dans une zone en liaison aisée avec les locaux d'activités

Les **salles de répétition** musique sont regroupées et accessibles chacune directement depuis la circulation. Elles disposent d'une hauteur libre et d'une acoustique adaptée.

La **salle piano** est un local de répétition musicale. Le piano est censé rester dans ce même local en dehors des horaires de répétition. Ce local devra être implanté à proximité d'un accès extérieur et de la liaison avec la salle du CAP.

L'**atelier mix** a une double fonction de studio d'enregistrement et de local de mixage. Il intègre un espace technique de 7 m<sup>2</sup> (régie, table de mixage) et un espace libre d'enregistrement de 18 m<sup>2</sup>. Il dispose d'une acoustique adaptée.

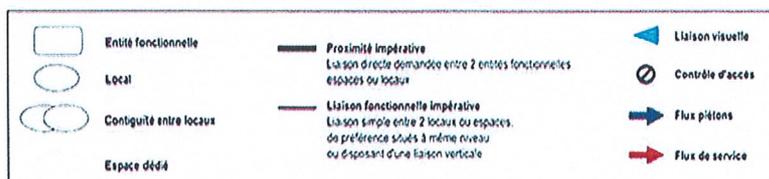
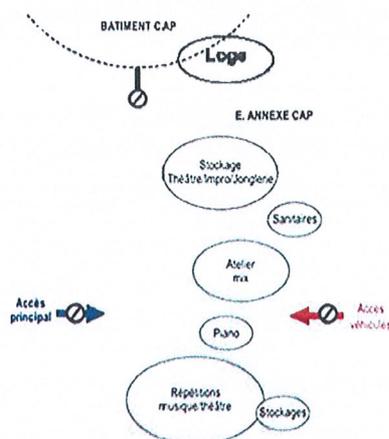
Les **sanitaires** usagers sont des sanitaires accessibles aux PMR.

## 2- Evaluation approfondie du projet retenu

### 2.1 Objectifs du projet

#### 2.1.1 Objectifs fonctionnels

L'annexe du CAP accueillera les locaux des associations musicales. Cette annexe devra bénéficier d'une liaison physique directe avec le bâtiment du CAP existant afin de faciliter l'organisation d'événements au sein de la salle du CAP (transport des instruments, décors...). L'ensemble des locaux sera regroupé sur un même niveau, en rez-de-chaussée.



**2.1.2 Objectifs architecturaux**

La construction devra s'intégrer au bâtiment qu'elle complète tout en respectant la proximité avec la Canal du Midi, à la fois :

- zone naturelle sensible,
- construction humaine faisant partie du patrimoine mondial de l'UNESCO,
- zone de calme et de promenade pour les toulousains.

L'architecture devra aussi refléter l'activité culturelle que le bâtiment abrite, les arts de la scène en général.

**2.1.3 Objectifs énergétiques et environnementaux**

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées a élaboré un programme environnemental ambitieux qui s'appliquera aux différentes opérations immobilières Toulouse Campus. Ce programme environnemental a été défini à partir du « référentiel développement durable » arrêté dans le SDIA. Il décrit cible par cible, les méthodes que l'UFTMIP désire voir adopter et les performances à atteindre a minima. Sa présentation est donc similaire à celle des démarches de qualité environnementale. Elle est en effet directement inspirée des référentiels de certification HQE® établis par Certivéa.

De manière générale, les niveaux à éteindre pour chaque cible sont :

CIBLE		NIVEAU
1	Relation du bâtiment avec son environnement immédiat	Très Performant
2	Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction	Performant
3	Chantier à faible impact environnemental	Très Performant
4	Gestion de l'énergie	Très Performant

<b>5</b>	Gestion de l'eau	Performant
<b>6</b>	Gestion des déchets d'activité	Performant
<b>7</b>	Maintenance, pérennité des performances environnementales	Très Performant
<b>8</b>	Confort hygrothermique	Performant
<b>9</b>	Confort acoustique	Base
<b>10</b>	Confort visuel	Performant
<b>11</b>	Confort olfactif	Base
<b>12</b>	Qualité sanitaire des espaces	Performant
<b>13</b>	Qualité sanitaire de l'air	Performant
<b>14</b>	Qualité sanitaire de l'eau	Base

L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées n'a pas choisi d'imposer des labellisations ou certifications. La performance de base exigée est celle de la RT2012 – 20%.

Le programme environnemental détaillera, cible par cible, les objectifs de performance que l'UFTMIP et le Maître d'Ouvrage désirent voir atteindre, ainsi que les livrables à fournir à chaque stade d'avancement du projet (des études de conception jusqu'à la phase d'exploitation des bâtiments) pour justifier de l'atteinte de ces objectifs.

Ce volet comportera en particulier le tableau de bord de suivi, outil de management environnemental du projet : grille de définition des performances, des indicateurs et les moyens de les évaluer.

#### **2.1.4 Objectifs exploitation maintenance**

Le premier objectif de l'UPS pour l'exploitation et la maintenance de ce nouveau bâtiment est de maintenir l'environnement des activités à un niveau performant, en termes de contrôle des conditions de vie (confort thermique, hygrométrique, acoustique, visuel, olfactif, qualité de l'air,...).

Le projet devra intégrer des solutions faiblement énergivores (hauts rendements, récupération d'énergie,...) et économes en prestation (équipements facilement maintenable, facilité d'entretien des surfaces, gardiennage simplifié...).

Des comptages par fluide et par poste seront mis en œuvre avec renvoi des consommations sur la GTC du campus, au Service de Gestion et d'Exploitation (SGE) du Rectorat.

Tout système permettant la récupération d'énergie ou la diminution des consommations sera étudié pour être mis en place.

**Stratégie de maintenance et d'exploitation de l'UPS**

Maintenance de niveaux 1 à 3
<ul style="list-style-type: none"><li>- Ascenseurs, CVC, étanchéité et installations sécurité (SSI et extinction) : externalisation.</li><li>- En interne pour tous les autres corps d'état.</li></ul> Coût de la maintenance annuelle qui se décompose en : <ul style="list-style-type: none"><li>- 16,9 €/m<sup>2</sup> SHON – entretien multi-technique (interne et externe)</li><li>- 12 €/m<sup>2</sup> SHON – consommations de fluides</li><li>- 15 €/m<sup>2</sup> SHON – nettoyage</li></ul>
Maintenance de niveaux 4 et 5 (GER)
<ul style="list-style-type: none"><li>- Externalisation pour tous les corps d'état (budget prévu sur Opération Toulouse Campus : 22,6 €/m<sup>2</sup> SHON).</li></ul>
Exploitation
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nettoyage : externalisé.</li><li>- Gardiennage : par personnel UPS la journée, externalisé nuits et WE.</li><li>- L'entretien des espaces extérieurs (voiries et espaces verts) est réalisés par le Service de Gestion et d'Exploitation (SGE) du Rectorat.</li></ul>

**2.2 Adéquation du projet aux orientations stratégiques****2.2.1 Cohérence avec les stratégies d'Etat**

L'extension du bâtiment CAP s'inscrit pleinement dans la philosophie de l'Opération Campus. Il s'agit de remplacer des bâtiments vétustes, ne respectant pas les normes de sécurité et de confort, par un bâtiment :

- confortable,
- énergétiquement performant,
- pensé pour en limiter les coûts d'entretien et de maintenance,
- attractif et destiné à porter l'image d'une université dynamique.

Suite à la construction de l'extension du CAP les locaux qui accueillent aujourd'hui ces activités transférées dans cette nouvelle construction seront démolis (Salles S, préfas « Chez Paul »)

**2.2.2 Cohérence avec la politique de site**

L'extension du CAP permettra la démolition de bâtiments préfabriqués existants sur le site depuis 1989. Ce projet permettra de renforcer le rapprochement de toutes les activités musicales sur un même lieu. L'éloignement de la zone d'activités musicales, des zones d'enseignements, permettra de supprimer les nuisances sonores que certains cours devaient supporter.

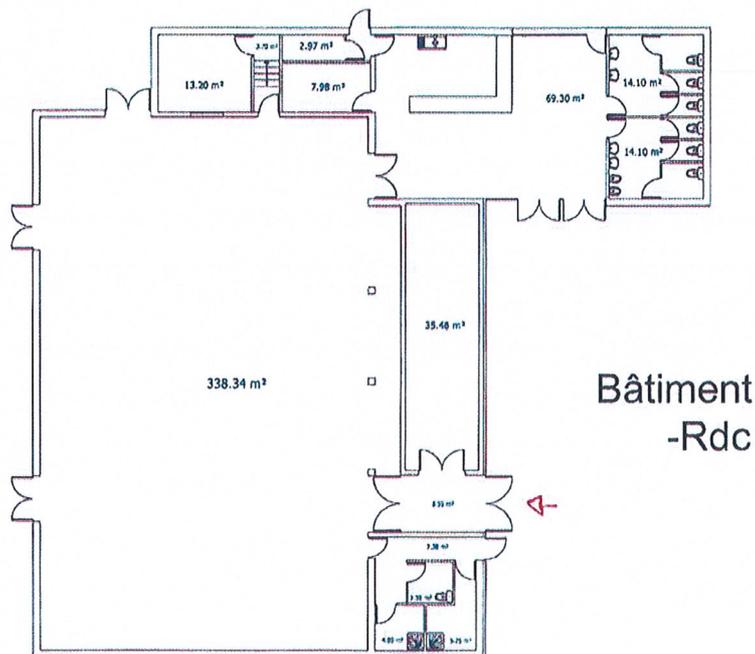
Cette opération prévue de longue date devient urgente tant les conditions de déroulement des activités culturelles sont réalisées dans des conditions de travail et de sécurité très dégradées.

## 2.3 Description technique du projet

### 2.3.1 Dimensionnement du projet

Le projet d'une surface utile de 188 m<sup>2</sup>, aura une surface shon de 267 m<sup>2</sup>, soit un bâtiment CAP d'une surface globale de 851 m<sup>2</sup> shon une fois l'extension réalisée.

Type de Locaux	surfaces
Salle de piano	10 m <sup>2</sup>
Salle de répétition musique	30 m <sup>2</sup>
Salle d'enseignement musique, répétition musique	30 m <sup>2</sup>
Régie / salle atelier mix	25 m <sup>2</sup>
Stockage	25 m <sup>2</sup>
Loge	20 m <sup>2</sup>
Stockage théâtre (GTAIER)	20 m <sup>2</sup>
Stockage jeux improvisation ( LUDI / club J)	20 m <sup>2</sup>
Sanitaires	8 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>188 m<sup>2</sup></b>



Ci-dessus plan du bâtiment CAP actuel d'une surface shon de 584 m<sup>2</sup>

### 2.3.2 Performances techniques spécifiques

Le niveau d'exigence sur le plan acoustique est relativement élevé dans la mesure où il faut traiter l'acoustique des locaux de répétition et gérer l'isolement entre locaux. Une compétence en acoustique sera exigée dans l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### 2.3.3 Traitement des réseaux et branchements

Des travaux d'ajustement de puissance seront nécessaires sur les réseaux électriques et de chauffage qui alimentent le CAP. Les coûts liés sont intégrés dans le montant prévisionnel des VRD.

## 2.4 Choix de la procédure de commande publique

Etant donné la taille de l'opération, il a été choisi de mettre en place une procédure adaptée restreinte de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la loi MOP. Ce choix permettra de réduire les délais et l'utilisation de ressources humaines, en adaptant les procédures administratives au projet et à son contexte. Les marchés de travaux seront aussi en MAPA.

La forme de procédure choisie est autorisée par le code des marchés publics pour les projets inférieurs au seuil (135 k€ pour le marché MOe et 5 M€ pour les travaux), ce qui est le cas de l'opération « extension du CAP ».

## 2.5 Analyse des risques

- Risque financier

Le risque financier est maîtrisé par un financement dans le cadre de l'opération Toulouse campus. Le financement de cette opération est assuré par les revenus de la dotation campus et notamment par les intérêts intermédiaires ANR accordés lors de la programmation de 2012.

D'un point de vue opérationnel, différentes réserves pour imprévus et aléas ont été provisionnées (voir tableau financier).

L'estimation du projet sera vérifiée par l'AMO de l'opération.

- Risque technique

Le projet est relativement simple d'un point de vue technique et fonctionnel. Le site est connu et le maître d'ouvrage dispose de nombreux documents récents (DOE CAP de Septembre 1996, rapport de sol de SORES réalisée pour la construction du CAP de 1994).

La principale difficulté réside dans les nuisances provoquées par l'activité du chantier sur un site occupé et particulièrement calme.

Les raccordements aux réseaux EU, EV, EP et AEP ne posent pas de problème particulier.

Plusieurs compétences seront exigées dans les équipes de maîtrise d'œuvre (structure, CVC, électricité, VRD, acoustique, coût global,...).

- Risque juridique et administratif

Les procédures mises en œuvre pour cette opération seront dans le respect du nouveau décret relatif aux marchés publics et s'appuieront sur l'expertise de la Division de l'Achat Public (DAP) de l'UPS. A la demande de l'UPS, la cellule marché du Service Immobilier et Aménagement (SIA) de l'UFTMiP pourra être sollicitée en cas de besoin.

L'ensemble des risques juridiques et administratifs est analysé par la direction générale des services de l'UPS en collaboration avec l'UFTMIP.



• Risque calendrier

Une livraison au plus tôt serait préférable mais il n'y a pas d'impératif de calendrier (livraison pour une rentrée, un évènement, une livraison,...).

La conduite d'opération et la maîtrise d'ouvrage s'attachera cependant à respecter le calendrier initial même si ce dernier n'est pas prioritaire par rapport à la qualité de la réalisation et au respect de l'enveloppe globale.

2.6 Coûts et soutenabilité du projet

2.6.1 Coûts du projet

Estimation des dépenses					
Valeur		mars-17			
COEFF COMPL.	0.92				
TAUX INDICATIF	13.00				
TAUX DE REMUNERATION BASE	12.01				
Durée de l'opération (Mois)	21.00				
Durée des travaux (Mois)	7.00				
Taux de révision	3.00%				
		Nombre de candidats	3		
<b>1-AMO</b>					
	3.00%	<b>Sous-total HT</b>			<b>12 690.75</b>
<b>2- CONCOURS</b>					
INDEMNITES	78.71%	Intègre seulement les non retenus, soit 2			4 000.00 €
		<b>Sous-total HT</b>			<b>4 000.00</b>
<b>3 - MAITRISE D'ŒUVRE</b>					
ESQ /DIAG	5.00%				2 540.89
APS 10%	10.00%				5 081.78
APD / PC 18%	18.00%				9 147.21
PRO 20%	20.00%				10 163.57
DCE	0.00%				0.00
ACT 8%	8.00%				4 065.43
VISA 8%	8.00%				4 065.43
DET 26%	26.00%				13 212.64
AOR 5%	5.00%				2 540.89
PARFAIT ACHÈVEMENT	0.00%				0.00
EXE PARTIELLE - DQE	0.00%				0.00
EXE PARTIELLE - Planning	0.00%				0.00
MISSION DE BASE	12.01%	<b>Sous-total HT</b>			<b>50 817.84</b>
Mission EM	0.00%				0.00
Mission GER	0.00%				0.00
SSI (0,5%)	0.5%				2 115.13 €
SYNTH	0.0%				0.00 €
OPC (1/1,5 %)	1.0%				4 230.25 €
	13.51%	<b>Sous-total HT</b>			<b>57 163.21</b>
<b>4 - INTERVENANTS EXTERIEURS</b>					
GEOMETRE+ETUDES TECH. PREALABLES	0.3%				1 269.08 €
BUREAU D'ETUDES SOLS	0.6%				2 538.15 €
DOSSIER INSTALLATIONS CLASSEES	0.0%				0.00 €
Test étanchéité à l'air	0.0%				0.00 €
BUREAU DE CONTRÔLE (0,3/1,5 %)	1.5%				6 345.38 €
CSPS (0,3/1,1 %)	0.80%				3 384.20 €
	3.20%	<b>Sous-total HT</b>			<b>13 536.80</b>
<b>5 - PUBLICATIONS / REPRODUCTIONS / COMMUNICATIONS</b>					
	0.30%	<b>Sous-total HT</b>			<b>1 269.08</b>

**CAP – Extension du CAP**

FFAC	0.75%				3 175.83 €
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	0.17%				709.30 €
	0.92%				
<b>Sous-total HT</b>					<b>3 885.13</b>
<b>9 - ASSURANCES</b>					
DO/RC	1.6%				6 768.40 €
TRC	0.0%				0.00 €
	1.60%				
<b>Sous-total HT</b>					<b>6 768.40</b>
<b>10 - 1er EQUIPEMENT</b>					
EQUIPEMENTS ACTIFS CENTRALISES	0.71%				3 000.00 €
MOBILIER	0.71%				3 000.00 €
DEMEMAGEMENT	0.95%				4 000.00 €
<b>Sous-total HT</b>					<b>10 000.00</b>
<b>11 - IMPREVUS / ALEAS</b>					
TAUX DE TOLERANCE APD/NOTIFICATI	5.00%				21 151.25 €
ALEAS DIVERS	3.00%				12 690.75 €
	8.00%				
<b>Sous-total HT</b>					<b>33 842.00</b>
<b>12 - Modifications de programme</b>					
	2.00%				8 460.50
<b>13 - REVISION DE PRIX</b>					
	5.65%				23 888.70
<b>Sous-total HT</b>					<b>23 888.70</b>
<b>Total général HT</b>					<b>598 529.57</b>
TVA/FRAIS FIN.	20.0%				
<b>Total TVA</b>					<b>119 705.91</b>
1% Artistique	1.0%				
<b> Valeur TTC correspondant à 1% du montant HT des travaux</b>					<b>4 230.25</b>
<b>Total opération TTC</b>					<b>722 465.74</b>
<b>Total opération TTC ARRONDI à</b>					<b>722 500.00</b>

**2.6.2 Financement du projet**

En 2012, l'opération d'extension du CAP a donné lieu à la programmation d'intérêts intermédiaires ANR Toulouse campus pour un montant alloué de 683 000 €. Ce montant correspondait alors à l'estimation faite par les Aides à la Personne Publique au stade du pré-programme. Depuis le projet a été ré-analysé, sans aucune modification des besoins et du programme, pour conduire à un montant prévisionnel de 722 500 € comme indiqué dans le tableau présenté ci-dessus.

Le complément de financement nécessaire sera apporté par l'UFTMiP en mobilisant 39 500 € de revenus directs de la dotation. L'opération « Extension du CAP » sera donc introduite dans le modèle financier de la « seconde vague » - correspondant au versement de la seconde partie de la dotation (145 M€ sur 350 M€) – en y introduisant également les besoins en GER (19 333 €/an coûts 2017).

Dépenses		Recettes	
Procédure de sélection	4 000 €	Financement UFTMiP sur intérêts intermédiaires ANR 2012	683 000 €
Etudes et conception	83 391 €		
Travaux de construction et aléas	504 692 €	Financement UFTMiP sur revenus directs de la dotation	39 500 €
Premiers équipements, déménagements, opération relogement	10 000 €		
<b>Total HT</b>	<b>602 083 €</b>		
TVA 20%	120 417 €		
<b>Total TTC</b>	<b>722 500 €</b>		
TVA récupérable	- €		
<b>MONTANT OPERATION</b>	<b>722 500 €</b>		<b>722 500 €</b>

### 2.6.3 *Éléments de soutenabilité*

L'exploitation du bâtiment sera pilotée et prise en charge par la DPL (Direction du Patrimoine et de la Logistique) comme pour l'ensemble du patrimoine de l'UPS. La dotation de l'UB Patrimoine sera abondée du coût supplémentaire d'exploitation/maintenance nécessaire au fonctionnement du bâtiment CAP (EM + fluides + nettoyage). Voir annexe 2

L'UPS sera l'établissement utilisateur et gestionnaire des locaux. Le montant de toutes les dépenses de maintenance et d'exploitation sont mentionnées en TTC dans ce paragraphe et, étant donné les activités hébergées dans ce bâtiment, prennent en compte un taux plein de TVA.

#### Dépenses prises en charge par l'UFTMIP (GER)

Les charges de gros entretiens et renouvellement (GER) ont été estimées à environ 22,6 € TTC/m<sup>2</sup> SHON/an soit un coût annuel total d'environ **19 233 € TTC/an** pour une surface totale de 851 m<sup>2</sup> shon, qui seront entièrement pris en charge par l'UFTMIP – Université de Toulouse sur les revenus de la dotation campus.

#### Dépenses prises en charge par l'UPS

##### Nettoyage

Le bâtiment extension du CAP est composé de surfaces nouvelles. Les surfaces démolies ont d'ores et déjà été décomptés dans l'estimation de l'évolution des dépenses d'exploitation maintenance pour l'opération MEP.

Le nettoyage est composé selon le CCTP actuel en vigueur de 2 passages par semaine bureaux, salles de réunion, salles d'enseignement, couloirs et hall et tous les jours pour sanitaires sur 46 semaines, et une fois par an les vitres. Les surfaces SHON supplémentaires à nettoyer sont de 175 m<sup>2</sup> shon (hors stockage). Le coût du nettoyage sera donc augmenté de (0,167 € TTC/passage/m<sup>2</sup> SHON= 15 € TTC / m<sup>2</sup> SHON) : soit 2 625 € TTC.

Son financement sera inscrit dans le budget de l'UT3 pour une valeur estimée à **2 625 € TTC** par an (Son financement demandera une dotation complémentaire sur l'UB patrimoine)

##### Maintenance

La maintenance des équipements techniques permettant le fonctionnement du bâtiment sera réalisée par des entreprises extérieures comme c'est déjà le cas aujourd'hui sur un grand nombre des bâtiments de l'UPS, et ceci pour l'alarme incendie, les CTA, les climatisations, ventilo-convecteurs, .... Le financement de ces contrats sera pris sur la dotation de l'UB Patrimoine, comme c'est le cas aujourd'hui.

La petite maintenance niveaux 1 à 3 sera réalisée par le personnel du service technique immobilier (DPL), ou par les entreprises titulaires des marchés de maintenance suivant l'importance de la prestation à réaliser. Le financement sera assuré sur le budget de l'UPS.

Cette maintenance est estimée à 14 382 € TTC par an (16,9 € TTC/m<sup>2</sup>) pour une surface totale de 851 m<sup>2</sup>. Les dépenses actuelles sur le bâtiment CAP sont de 1 168 € TTC par an (hors masse salariale des personnels) car l'UPS y consacre actuellement un budget restreint en maintenance. La maintenance des salles S et préfas « Chez Paul » dans lesquelles ont lieu les activités de répétition musicales actuellement, ont déjà été déduites des coûts supplémentaires de l'opération MEP. Le budget

supplémentaire à inscrire sur l'UB patrimoine est donc estimé à **13 214 € TTC** par an. Ce montant comprend la masse salariale des personnels chargés de la maintenance.

L'UPS s'engage à l'inscrire dans son budget et à l'affecter à l'UB Patrimoine.

### Fluides

Les dépenses de fluides des salles où ont lieu actuellement les activités musicales (salles S et préfas « Chez Paul ») ont déjà été déduites des surcoûts de l'opération MEP. La totalité des surfaces construites au niveau du CAP amèneront donc des dépenses supplémentaires. La réalisation d'un bâtiment basse consommation va engendrer de dépense supplémentaire faibles (Rappel : la volonté de l'UFTMIP et de l'UPS est de faire de ce bâtiment un exemple en matière de performance énergétique et le minimum exigée pour ce bâtiment sera celle de la RT 2012 – 20%). Les zones de stockages ne seront pas chauffées.

Dépenses supplémentaires pour les fluides à prévoir **3 204 € TTC (12 € TTC/m<sup>2</sup> shon)**

Une dépense supplémentaire globale annuelle pour l'UPS pour ce bâtiment de **19 043 € TTC** est donc à rajouter au budget de l'UB Patrimoine (L'UB Patrimoine se verra attribuer une allocation de moyens supplémentaire correspondant pour cette dépense soit 19 K€ TTC).

Montants de dépenses supplémentaires (€ TTC/an) par Etablissement					
GER		19 233 €	100%	UFTMIP	19 233 €
EM	13 214 €	19 043 €	100%	UPS	19 043 €
Fluides	3 204 €				
Nettoyage	2 625 €				

Un ensemble de compteurs divisionnaires sera mis en place dans le cadre du projet pour appréhender au plus près les consommations de chaque activité.

Un tableau indiquant toutes les évolutions des surfaces et dépenses induites par les prochaines opérations immobilières sur l'Université Paul Sabatier est placé en **annexe 3** du présent dossier de demande d'expertise. L'estimation de l'évolution des charges d'exploitation-maintenance correspondante y est également indiqué.

Voir en Annexe 1, la délibération du CA de l'UPS du 3 avril 2017 qui valide ce dossier de demande d'expertise ainsi que le budget complémentaire que l'UPS inscrira à son budget de l'UB patrimoine pour assurer l'exploitation/Maintenance du bâtiment géotechnique rénové.

## **2.7 Organisation de la conduite du projet**

### **2.7.1 Modalités de la conduite de projet**

La conduite de l'Opération Toulouse Campus dans son ensemble est assurée par le Service Immobilier et Aménagement (SIA) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP).



### **2.7.2 Organisation de la maîtrise d'ouvrage**

L'UPS est maître d'ouvrage et l'UFTMIP porteur de l'opération. Au sein de l'UFTMIP c'est le SIA qui assurera la conduite d'opération, il apporte son soutien à l'UPS sur le suivi technique, juridique et financier du projet.

Les différents directions et services de l'UPS apporteront leur expertise sur la conduite de ce projet et en assurant le suivi technique, juridique, administratif et financier en tant que MOA avec l'appui du conducteur d'opération.

Au sein de l'UPS, le Service Etudes et Construction (SEC) rattaché à la Direction du Patrimoine et de la Logistique assurera la maintenance du futur bâtiment. A ce titre, le SEC apportera son expertise technique au projet en étant associé dès le début des études de pré-programmation, et à chaque étape du projet.

L'expertise technique sur le projet est renforcée par le concours du Service de Gestion et d'Exploitation (SGE), service dépendant de la Chancellerie des Universités du Rectorat de Toulouse. Ce service est notamment en charge de l'entretien et de la maintenance, des voiries, espaces verts, réseaux primaires et fournitures des fluides divers (chauffage, électricité, eau,...).

Les utilisateurs sont représentés par le service culture gérant le CAP et la DVE. Ils seront associés au projet pour la définition du programme ainsi qu'à chaque étape de l'opération.

### **2.7.3 Principes d'organisation**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi MOP visée ci-dessus, « l'intervention d'un conducteur d'opération est une assistance générale à caractère administratif, financier et technique » apportée au maître d'ouvrage sous forme notamment de propositions, de conseil, de suivi.

### **2.7.4 Prestations en régie**

Sans objet

### **2.7.5 Prestations externalisées**

Il est prévu de faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation du programme.



## 2.8 Planning prévisionnel de l'opération

<b>AAPC</b>	<b>Septembre 2017</b>
<b>Notification MOe</b>	<b>Janvier 2018</b>
Validation APD	Janvier 2018
Dépôt du PC	Janvier 2018
Lancement consultation travaux	Janvier 2019
Notification des marchés de travaux	Avril 2019
<b>Lancement des travaux</b>	<b>Mai 2019</b>
<b>Livraison</b>	<b>Mars 2020</b>
<b>Mise en service</b>	<b>Mai 2020</b>

## 3- Annexes

Annexe 1 : décision du CA de l'UPS

Annexe 2 : décision du CA de l'UFTMIP

Annexe 3 : Bilan des surfaces et dépenses supplémentaires par rapport à la situation actuelle

Annexe 4 : Liste des abréviations utilisées



**3.1 Annexe 1 : Décision du CA de l'UPS**

### 3.2 Annexe 2 : Décision du CA de l'UFTMIP

**3.3 Annexe 3 : Bilan des surfaces et dépenses supplémentaires par rapport à la situation actuelle**

OPERATION	date prévi. de mise en exploitation	SURFACE TOTALE (m² SHON)	SURFACE Réhab. (m² SHON)	Surface utilisée par l'UPS (m² SHON)	Démolition UPS (m² SHON)	Surfaces suppl. UPS (m² SHON)	Dépenses supplémentaires par rapport à la situation actuelle (€ TTC/an)			TOTAL
							Fluides	Nettoyage	Maintenance	
RPHY = Réorganisation de la Physique	juil.-19	3 279	0	3 279	0	3 279	47 220	18 022	62 234	127 475
CBI = Centre de Biologie Intégrative	mars-19	12 967	0	12 967	12 600	367	329 656	0	166 000	495 656
IMRL = Maison de la Réussite en Licence	janv.-19	9 750	0	9 750	2 378	7 372	0	110 580	146 850	257 430
PABS - B = Pôle Agrobiosciences B	mars-19	4 039	0	2 367	0	2 367	89 283	35 503	47 337	172 123
IMEP = Maison des Étudiants et des Personnels	déc.-18	1 882	0	1 882	990	892	0	12 960	29 994	42 954
MIFA = Maison de la Formation JACQUELINE AURIOL	juin-20	13 973	0	10 579	6358	4 221	-2 376	-18 196	-23 020	-43 592
CMP = Chimie des Matériaux Procédés	avr.-21	13 704	0	13 704	13 873	-169	138 000	-2 535	286 200	421 665
MIBS = Institut de Biologie Systémique	mars-20	2 150	2 150	2 150	0	0	0	0	34 000	34 000
BIP = Bâtiment d'Insertion Professionnelle	mars-21	2 639	0	2 639	2906	-267	0	0	45 000	45 000
CAP = Extension du CAP	mai-20	267	0	267	0	267	3 204	2 625	13 214	19 043
GEOT = Géotechnique	fev.-20	3 833	3 501	3 833	0	332	5 000	3 465	73 156	81 621
4TP1	ND	1 011	0	0	1 011	-1 011	-15 000	-15 165	-5 000	-35 165
IUT A-site Auch bâtiment A (CPER 2015/2020)	avr.-18	2 124	2 124	2 124	0	0	-8 600	0	0	-8 600
IUT Tarbes - département GCCD - (CPER 2015/2020)	sept.-18	3 772	0	3 772	0	3 772	31 100	57 200	75 500	163 800
4TP4 (CPER 2015/2020)	mars-19	3 343	2 695	2 695	648	-648	0	0	47 000	47 000
3R2 (CPER 2015/2020)	ND	3 242	3 242	3 242	0	0	0	0	64 850	64 850
39 et 41 allées Jules Guesde - cession au profit UFTMIP et Mairie de Toulouse	Fait	10 540	10 540	0	0	-10 540	0	0	0	0
38 rue des 36 ponts - désaffectation des locaux par UPS	en cours	10 701	10 701	0	0	-10 701	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>103 216</b>	<b>34 953</b>	<b>75 250</b>	<b>40 764</b>	<b>-467</b>	<b>617 487</b>	<b>204 459</b>	<b>1 063 315</b>	<b>1 885 260</b>

### 3.1 ANNEXE 3 : Liste des abréviations

AAPC	Avis d'Appel Public à la Candidature
AEP	Alimentation en Eau Potable
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANR	Agence Nationale de la Recherche
APP	Aide à la Personne Publique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIP	Bâtiment d'Insertion Professionnelle
CAP	Centre d'Activités Polyculturelles
CBI	Centre de Biologie Intégrative
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CdC	Caisse des Dépôts et Consignations
CMP	Chimie Matériaux Procédés
CNRS	Centre National de Recherche Scientifique
COMUE	Communauté d'Universités et d'Etablissements
COPIL	Comité de pilotage
CPER	Contrat Plan Etat-Région
CTA	Centrale de Traitement d'Air
CUTM	Communauté Urbaine Toulouse Métropole
CVC	Chauffage-Ventilation-Climatisation
DAP	Département Achat Public
DOE	Dossier des Ouvrages Executés
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DPL	Direction du Patrimoine et de l'Immobilier de l'UPS
DSCRIM	Direction de la Sécurité Civile et des Risques Majeurs
DVE	Département de la vie étudiante
E C	Enseignants Chercheurs
ECA	Espace Clément Ader
EM	Entretien Maintenance
ENSAT	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse
ENSIACET	Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques Et Technologiques
EP	Eaux Pluviales
EPST	Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ERP	Etablissement Recevant du Public
ESME	Équipements Sportifs et Médecine Etudiante
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
FSI	Faculté des Sciences et de l'Ingénierie
EU	Eaux Usées



GER	Gros Entretien et Renouvellement
GES	Gaz à Effet de Serre
GTC	Gestion Technique Centralisée
HQE	Haute Qualité Environnementale
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSA	Institut National des Sciences Appliquées
INSAT	Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse
ISAE	Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
MAPA	Marché à Procédure Adaptée
MB3	Microbiologie, Biocatalyse, Bioproduits, Bioprocédés
MENESR	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MFJA	Maison de la Formation Jacqueline Auriol
MOe	Maîtrise d'œuvre/ Maître d'Œuvre
MOP	Maîtrise d'Ouvrage Publique
MRL	Maison de la Réussite en Licence
MRV	Maison de la Recherche et de la Valorisation
PABS	Pôle Agrobiosciences
PC	Permis de Construire
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PP	Partenaire Privé
PPP	Partenariat Public Privé
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PS	Prestation de Services
RCE	Responsabilités et Compétences Élargies
RCU	Référentiel des Constructions Universitaires
RPHY	Réorganisation de la Physique
SAA	Soufflerie Aéroacoustique
SACIM	Service Académique des Construction IMmobilières
SDIA	Schéma Directeur Immobilier et Aménagement
SDO	Surface Dans Œuvre
SGE	Service de Gestion et d'Exploitation
SHON	Surface Hors Œuvre Nette
SHOB	Surface Hors Œuvre Brute
SP	Surface de Plancher
SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
STD	Simulation Thermique Dynamique
SU	Surface utile
TDC	Toutes Dépenses Confondues
TGBT	Tableau Général Basse Tension



<b>TTC</b>	Toutes Taxes Comprises
<b>UB</b>	Unité Budgétaire
<b>UFTMiP</b>	Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
<b>UMR</b>	Unité Mixte de Recherche
<b>UPS</b>	Université Toulouse 3 - Paul Sabatier
<b>VRD</b>	Voiries et Réseaux Divers
<b>VTR</b>	Visite Technique Réglementaire